

Séance du mercredi 29 juin 2022

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais s'est réuni le **mercredi 29 juin 2022** à 19 h au siège de Dijon Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Fabian RUINET

Rapports N° : 1 et 2

Délégués titulaires présents :

Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Claude VERDREAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Michel LENOIR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET	Monsieur Patrick MORELIERE
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Patrice DEMAISON
Monsieur Fabian RUINET	Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Philippe MEUNIER
	Monsieur Dominique CHOPPIN	

Délégués suppléants avec voix délibératives présents :

Madame Emilie CHIR	Monsieur Jacques MEDEAU
Monsieur Bernard NAVILLON	Monsieur Pierre JOBARD

Délégués titulaires excusés :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur François REBSAMEN pouvoir à
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Gilles BRACHOTTE	Madame Marie-Paule FONTAINE pouvoir à
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Madame Céline TONOT	Monsieur Frédéric IMBERT	Monsieur Ludovic ROCHETTE pouvoir à
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Didier MAINGAULT	Monsieur Michel LENOIR
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Nadine MUTIN	
Madame Marie-Françoise DUPAS		

Adoption du compte-rendu de la séance du 5 avril 2022

Le compte-rendu de la séance du Comité syndical en date du mardi 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1. Installation d'un nouveau délégué suppléant

A la suite de la démission de Monsieur André LONCHAMP de ses fonctions de conseiller municipal et de conseiller communautaire, le Conseil de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a désigné par délibération du 24 mai 2022, Madame Emilie CHIR pour occuper le siège de délégué suppléant devenu vacant.

Le Comité syndical déclare Madame Emilie CHIR installée dans sa fonction de déléguée suppléante.

PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

2. Programme d'actions 2020-2026 – Elaboration du diagnostic agricole

Dans le cadre du programme d'action 2020-2026, validé par délibération du 6 octobre 2021, il a été acté la nécessité d'engager l'élaboration d'un diagnostic agricole afin d'enrichir la prochaine procédure d'évolution du SCoT rendue nécessaire par l'intégration des dispositions de la loi Climat et résilience en matière de sobriété foncière, soit la réduction par deux de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à horizon 2031 pour atteindre la zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

Ce diagnostic agricole constituera également un outil de connaissance et d'aide à la décision pour les EPCI et les communes du périmètre du SCoT du Dijonnais, dans le cadre par exemple de leurs futures procédures d'urbanisme.

Sur la base d'une note de cadrage, le Syndicat mixte a sollicité la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or, seul prestataire de par son ancrage territorial, son expérience d'intervention sur l'ensemble du département, sa capacité à mobiliser les acteurs concernés mais surtout les données existantes lui donnent toute légitimité pour conduire cette étude.

Monsieur Jean-Patrick MASSON expose le contenu de la mission.

En réponse au besoin exprimé par le Syndicat mixte, la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or a transmis le mémoire méthodologique annexé à la présente délibération qui répond aux différents attendus et fait une offre qui s'élève à 37 000 € HT.

Monsieur Philippe LEMANCEAU précise que l'agriculture est un enjeu important et que la Chambre d'agriculture de la Côte d'Or est le partenaire idéal pour réaliser cette étude.

Il informe également l'assemblée que le travail conduit par Dijon métropole dans le cadre de sa stratégie de transition alimentaire pourra enrichir ce diagnostic agricole, ainsi que l'étude sur la qualité des sols réalisée à l'échelle de l'aire urbaine sous l'autorité d'un expert, professeur à l'université Lyon III qu'il serait intéressant d'inviter lors d'un prochain comité pour apprécier le contenu de ce travail et s'il est utile de l'intégrer à la réflexion qui va être engagée dans le cadre du diagnostic agricole. Cette étude vise à montrer la propriété des sols et ses potentiels ainsi que les services attendus des sols.

Monsieur Jean-Patrick MASSON accueille favorablement cette proposition. Une présentation est à fixer courant 2023 en fonction de l'avancée du diagnostic agricole.

Aucune autre remarque n'est formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

16^{ème} rencontres nationales des SCoT – Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires

Monsieur Nicolas BOURNY, présent lors de ces rencontres nationales, rappelle que dans le cadre de la loi Climat et Résilience, les territoires vont devoir repenser les projets de territoire et les modèles d'aménagement, dans un délai contraint : une réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 au niveau national puis une baisse de l'artificialisation, jusqu'à atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050.

Pour y parvenir, il insiste sur la nécessité de travailler ensemble, de connaître et partager les projets de territoire des EPCI membres et d'être, pour les élus, formé à ces nouvelles manières de penser.

Monsieur Jean-Patrick MASSON profite de cette occasion pour rappeler les réunions de concertation initiées par la Région dans le cadre de la modification du SRADDET et l'intégration des objectifs de territorialisation de la ZAN et notamment celle qui se tiendra à l'Hôtel de Région le 4 juillet prochain, à laquelle il participera.

Il rappelle également l'engagement pris dans le cadre du programme d'actions 2020-2026 du Syndicat mixte, de présenter au sein de chaque EPCI membres, lors d'un conseil communautaire, le contenu et les principes du SCoT, les évolutions législatives en cours. Ces interventions sont ainsi à organiser d'ici la fin de l'année.

La séance est levée.